



JOËLLE  
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR  
REPRESENTANT  
LES FRANÇAIS  
ETABLIS HORS DE FRANCE

VICE-PRESIDENTE DU GROUPE UMP  
DU SENAT

SECRETAIRES DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA DEFENSE ET  
DES FORCES ARMEEES

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION  
AUX DROITS DES FEMMES ET  
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE  
LES HOMMES ET LES FEMMES

MEMBRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES EUROPEENNES

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPEES  
SENATORIAUX FRANCE AFRIQUE  
DE L'OUEST (SENEGAL) ET FRANCE  
ASIE DU SUD-EST (BIRMANIE)

REPRESENTANT LE SENAT A  
LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANT LE SENAT  
A LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'ELIMINATION DES  
MINES ANTIPERSONNEL

MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE DE  
L'UMP, SECRETAIRES NATIONAL AUX  
AFFAIRES ETRANGERES (RELATIONS  
FRANCO-BRITANNIQUES ET  
COMPARAISONS INTERNATIONALES)

Paris, le 16 octobre 2012

Monsieur Laurent Fabius  
Ministre des Affaires étrangères et  
européennes  
37, Quai d'Orsay  
75700 Paris SP 07

*Recouvrement des pensions alimentaires à l'international*

*Cher* Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur une question écrite relative à l'exécution d'un mandat d'arrêt européen dans le cadre d'une procédure de recouvrement de créance alimentaire, que je viens de déposer à l'attention de Madame la Ministre de la Justice, mais qui concerne également votre ministère (en particulier le bureau de recouvrement des créances alimentaires).

La semaine dernière, Lionel Gilberti a été arrêté à Mulhouse à la suite d'un mandat d'arrêt européen déposé par l'Allemagne, pour non paiement de créance alimentaire (fait que l'accusé ne conteste pas mais « justifie » par l'impossibilité qui lui a été faite de voir ses enfants). Son extradition pourrait être décidée lors de l'audience du 25 octobre prochain.

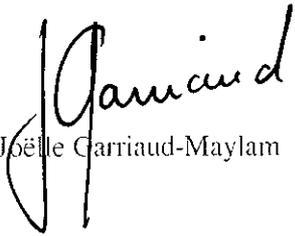
Très attachée à l'indépendance de la justice, je ne cherche en rien à m'immiscer dans une affaire en cours, mais souhaiterait obtenir des compléments d'informations quant aux pratiques françaises en la matière.

Frappée par l'apparente disproportion entre l'objectif poursuivi (le recouvrement d'une pension alimentaire) et les moyens déployés (un mandat d'arrêt européen), je souhaiterais savoir si la France a pour usage de recourir aux mêmes méthodes pour obtenir le recouvrement d'une pension alimentaire impayée par un ressortissant étranger établi hors de France. Il me semble en effet que ce type de litige devrait prioritairement être réglé par des voies extra-judiciaires.

././.

Consciente des difficultés rencontrées par le dispositif actuel de recouvrement des pensions alimentaires à l'international, je souhaiterais attirer votre attention sur la proposition de loi tendant à la création d'une agence de recouvrement des pensions alimentaires, que j'ai déposée le 4 juillet 2011 au Sénat, dont la création aurait des implications importantes pour faciliter le recouvrement des créances alimentaires à l'international. Je me tiens à votre disposition pour faire progresser ce dossier qui me semble prioritaire dans l'intérêt des familles.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.



Joëlle Carriaud-Maylam

PJ : Question écrite n°02600 adressée à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, à paraître au Journal Officiel du Sénat du 18/10/2012

CC :

Bernard Cazeneuve, Ministre délégué chargé des Affaires européennes  
Hélène Conway-Mouret, Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger